



Association pour la Protection de
l'Environnement du Pays de Grignan
et de l'Enclave des Papes



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



**Frapna Drôme Nature
Environnement**

Le 9 mai 2023

Communiqué de presse

Les espaces boisés ne doivent pas être sacrifiés pour l'énergie solaire. Trois associations déposent un recours contre le projet de parc photovoltaïque dans la forêt communale de Grignan

Un développement massif des énergies renouvelables, en particulier du solaire photovoltaïque, est nécessaire pour atteindre la neutralité carbone et lutter contre le réchauffement climatique. Mais ce développement ne doit pas se faire n'importe où et dans n'importe quelles conditions.

La préfecture de la Drôme l'affirme elle-même dans son document de « *Cadrage départemental des projets photovoltaïques* » publié en aout 2022 : « *Les centrales photovoltaïques au sol, bien qu'elles représentent un intérêt par la puissance électrique générée, entrent en conflit avec la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. En effet, 1 MW installé nécessite entre 1 et 2 ha de foncier. Il ne peut plus être accepté aujourd'hui que cela se fasse au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers* ».

En contradiction avec ses propres services, la préfète de la Drôme a signé début mars les arrêtés autorisant la création d'un parc photovoltaïque sur le domaine communal du bois de Janiol à Grignan : autorisation de destruction d'espèces protégées, autorisation de défrichage de plus de 9 hectares de forêt, autorisation du permis de construire. S'il se réalise, le projet contribuera à la fragmentation du massif forestier et à une perte irréversible de biodiversité, alors que de nombreux espaces fortement artificialisés sont disponibles à proximité et permettraient d'installer des centrales solaires sans impacter l'environnement.

Nos associations s'opposent publiquement à ce projet depuis son lancement, d'autant que les alternatives disponibles n'ont pas été sérieusement envisagées. Il existe dans la communauté de communes nombre d'autres configurations potentielles de photovoltaïque pour une production similaire voire supérieure d'électricité.

Signalons aussi que le projet est très controversé localement comme le montrent les résultats du référendum organisé en septembre 2020 : avec 43 % de participation, les Pour l'emportent avec la courte majorité de 50,7 %, soit un écart de 9 voix seulement.

Nous demandons qu'une priorité réelle soit accordée aux espaces déjà artificialisés : toitures de bâtiments tertiaires et industriels, ombrières de parkings, délaissés de routes, autoroutes ou voies ferrées, friches industrielles ou commerciales ... Nous refusons les projets localisés sur les espaces forestiers (puits de carbone, réservoirs de biodiversité), les espaces de biodiversité remarquable et les espaces agricoles productifs.

Dans ce contexte, nos trois associations ont déposé un recours contentieux contre les arrêtés préfectoraux autorisant la création d'un parc photovoltaïque sur la commune de Grignan par la société NEOEN.

Pour aller plus loin :

- APEG – Association pour la Protection de l'Environnement du Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes - <https://www.apeg.fr/apeg-actions/energies/>
- FRAPNA Drôme Nature Environnement - <https://frapnadrome.org/trouver-des-solutions-pour-consommer-moins-denergie/>
- FNE Auvergne Rhône-Alpes - <https://www.fne-aura.org/>

Contacts :

- APEG : contact@apeg.fr
- FRAPNA Drôme : herisson@frapnadrome.org
- FNE AURA : region@fne-aura.org